

DONS CARITATIFS

Directives

Ces directives portent sur les points suivants :

- Notre approche en matière de dons caritatifs
- Admissibilité
- Processus d'examen et de notification
- Ce qui ne relève pas du champ des dons caritatifs
- Dons en nature
- À propos des demandes de subvention
- Accès à la demande de subvention
- Portail Benevity Causes



Notre approche en matière de dons caritatifs

Chez Collins Aerospace, nous nous efforçons d'apporter des améliorations immédiates et concrètes dans les lieux où nous vivons et travaillons, tout en ayant un impact durable sur les générations futures dans le monde entier. C'est ce que nous appelons **Collins in the Community**. Cette démarche audacieuse personifie l'engagement de notre entreprise à résoudre certaines des problématiques sociales les plus complexes.

Afin de maximiser notre impact à l'échelle locale et mondiale, nous alignons nos activités de bénévolat, notre leadership civique et les dons effectués par l'entreprise sur trois piliers dans lesquels nous disposons de capacités uniques pour agir :



Éducation dans le domaine des STEM : Encourager les jeunes à poursuivre des carrières dans les domaines de l'ingénierie et des technologies	Développement des salariés : Investir dans notre personnel actuel et futur	Développer l'inclusivité et la durabilité environnementale dans les communautés où nos employés et clients vivent et travaillent
Initiatives clés :	Initiatives clés :	Initiatives clés :
Élaborer des programmes de STEM destinés aux 4 à 18 ans issus de populations sous-représentées dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie	Élaborer des programmes destinés aux plus de 18 ans afin de combler les lacunes de compétences, Développer la diversité et l'inclusivité dans l'environnement de travail, Soutenir notre population d'anciens combattants	Diversité, équité et inclusion, Durabilité sur le plan écologique

DONS CARITATIFS

Directives

Admissibilité

Pour être admissibles au financement, les demandes de subvention doivent répondre aux critères suivants :

- Le programme ou les activités faisant l'objet de la demande de financement sont en adéquation avec au moins un des piliers de Collins Aerospace.
- L'organisation bénéficiaire doit être :
 - Inscrite sur notre plateforme de gestion des dons caritatifs, le [Portail Benevity Causes](#)
 - Située à moins de 50 miles (80 km) d'un établissement/site de Collins Aerospace,
 - Une organisation permanente exonérée d'impôts en vertu de la section 501(c)3 ou l'équivalent international, et
 - En mesure de fournir les états financiers de l'exercice précédent.

Nous accepterons également, au cas par cas, les demandes d'établissements d'enseignement agréés et d'organismes publics ne bénéficiant pas du statut 501(c)3.

La participation d'un salarié (actuel ou ancien) de Collins Aerospace est préférable, mais n'est pas obligatoire (par exemple en tant que membre du CA, bénévole, mentor, etc.).

Les demandes de financement destiné aux fins suivantes ne seront **pas** prises en considération :

- Fondations privées
- Commémorations, dotations et campagnes annuelles
- Demandes dont des individus ou des membres de la famille seraient bénéficiaires
- Associations sociales, syndicales, d'anciens étudiants ou professionnelles, les organisations fraternelles ou politiques, ou des organismes servant des groupes limités
- Équipes sportives, manifestations sportives, campagnes de levée de fonds sportive, et bourses d'études réservées aux sportifs
- Cadeaux, prix de participation ou tombolas
- Candidats, campagnes ou organisations politiques
- Organisations religieuses à des fins religieuses
- Réduction d'un déficit
- Organisations qui font preuve de discrimination en fonction de la race, de l'ethnicité, de la couleur, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression sexuelle, de l'âge, de l'origine nationale, du handicap ou du statut d'ancien-combattant/militaire

Processus d'examen et de notification

Bien que nous aimerions, chez Collins Aerospace, soutenir toutes les causes caritatives, nous maximisons notre impact en soutenant en priorité les organisations et programmes alignés sur nos piliers.

Les demandes de subvention sont acceptées et examinées en continu, et nous rendons en général notre décision dans les 60 jours suivant la soumission.

Une fois le processus d'examen terminé, le demandeur recevra un courriel concernant le résultat de l'examen et des informations détaillées sur le versement, le cas échéant.

DONS CARITATIFS

Directives

Remarque :

- Dans la plupart des cas, les demandes de subvention doivent être soumises par l'organisme caritatif bénéficiaire (et non par un employé de Collins Aerospace).
- En raison de notre approche locale en matière de dons caritatifs, le montant de l'aide fournie variera en fonction de l'initiative.
- Nous ne serons pas en mesure de fournir des critiques techniques des propositions.
- Le soutien de Collins Aerospace ne doit pas être considéré comme un engagement perpétuel et le refus d'une demande de financement n'est pas la conséquence d'une évaluation négative de l'organisation ou de la valeur de ses programmes et services.
- Si le montant de l'aide approuvée est supérieur à 50 000 \$, vous devrez signer l'accord de subvention/don qui vous sera envoyé par l'équipe RSE de Collins Aerospace.

Ce qui ne relève pas du champ des dons caritatifs

Même si la demande émane d'une organisation à but non lucratif, le programme de dons caritatifs de Collins Aerospace ne constitue pas l'outil adapté pour les requêtes suivantes :

- L'affiliation à des organisations telles que des sociétés professionnelles, semi-professionnelles et des clubs industriels, des associations professionnelles, chambres de commerce et autres clubs, lorsque cette affiliation concerne principalement les activités de l'entreprise et lui bénéficie
- Tout don caritatif qui entraîne un avantage financier pour Collins Aerospace évalué à 50 % ou plus du don total (par ex., le parrainage d'un gala dont la valeur des billets correspond à la totalité du don)
- Le parrainage d'entreprises ne bénéficiant pas du statut 501(c)3 ou son équivalent international
- Les projets de recherche ou de thèse universitaires et parrainages de travaux de recherche
- Le parrainage d'une conférence, d'un congrès, d'un symposium, d'un salon aéronautique ou d'un autre événement organisé par une organisation professionnelle ou commerciale
- Les demandes/programmes d'aide aux employés de Raytheon Technologies
- Le parrainage ou les dons destinés à financer la participation d'individus ou d'équipes à des activités ou groupes sportifs, y compris à des événements sportifs caritatifs (par ex., tournoi de golf, marche, course de natation, course cycliste, course à pied, concours, etc.)

Dons en nature

Collins Aerospace peut choisir de donner des biens appartenant à l'entreprise ou achetés par celle-ci plutôt que d'effectuer des dons en espèces. Pour être considérés comme un don caritatif :

- Les biens ou le matériel doivent être évalués à plus de 500 USD, et
- Le bénéficiaire de ces biens doit être une organisation permanente exonérée d'impôts en vertu de la section 501(c)3 ou l'équivalent international

Tous les dons en nature doivent être initiés par un point de contact/site de Collins Aerospace et documenté par l'équipe RSE. Une clause d'exonération de responsabilité pourra être demandée.

DONS CARITATIFS

Directives

À propos des demandes de subvention

Pour effectuer une demande de financement, le demandeur devra fournir les éléments suivants concernant son organisation :

- Mission, vision, composition de la direction (noms complets de ses directeurs et des membres du conseil d'administration), budget annuel.
- En quoi l'organisation se distingue dans la réponse qu'elle apporte aux problèmes visés.
- L'historique des aides de Collins Aerospace et de notre société mère, Raytheon Technologies, reçues précédemment.
- Les coordonnées des employés de Collins Aerospace impliqués dans l'organisation

Le demandeur devra également fournir les informations suivantes dans la demande de financement :

- Une description détaillée du projet/programme, notamment son objectif, ses buts et les raisons pour lesquelles un financement est nécessaire.
- Le budget du projet/programme et le montant de l'aide demandée.
- Les dates du projet/programme, notamment quand le versement des fonds est nécessaire.
- Une description de l'audience ou de la population ciblée ou touchée.
- Le nombre de personnes par an qui seront des bénéficiaires directs du projet/programme.
- Les activités de bénévolat que l'organisation ou le projet/programme peuvent potentiellement fournir aux employés de Collins Aerospace
- Les résultats mesurables de ce projet/programme.
- Les opportunités de visibilité précises de Collins Aerospace ou de quelle manière nous serons reconnus.
- Les partenaires communautaires existants et des détails sur toutes les autres sources de financement.

Enfin, le demandeur devra potentiellement télécharger des documents liés à l'organisation, notamment :

- **Pour les organisations basées aux États-Unis** : le formulaire W-9, la lettre de détermination IRS, le formulaire 990, le rapport annuel, une brochure du programme/de l'événement, etc.
- **Pour les organisations basées en Inde** : Le certificat FCRA (Foreign Contribution Regulation Act) ; Déclaration FRCA la plus récente dans le Formulaire FC-3 ; Certificat d'inscription en vertu de la Section 12A de l'Income-tax Act ; Certificat d'inscription GST (y compris les annexes A et B) ; Comptes audités pour les trois derniers exercices financiers ; Certificat d'exonération de l'impôt sur les bénéfices en vertu de la section 35AC ou certificat d'exonération de l'impôt sur les bénéfices (validité à vie) en vertu de la section 80G ; Inscription au PAN ; Les rapports annuels des trois derniers exercices financiers.
- **Pour les organisations mondiales (ni basées aux États-Unis ni en Inde)** : le document officiel de l'administration confirmant votre statut d'organisation caritative, votre rapport annuel, une brochure du programme/de l'événement, etc.

DONS CARITATIFS

Directives

Accès à la demande de subvention

En tant que division de Raytheon Technologies, Collins Aerospace utilise le système [Benevity Versaic](#) pour administrer les demandes de subvention. Toutes les demandes de subvention doivent être soumises en ligne au moyen du formulaire de demande de subvention Versaic.

1. Les organisations de type 501(c)3 qui demandent un financement pour un programme, un projet ou le parrainage d'un événement, doivent d'abord s'inscrire dans le [Portail Benevity Causes](#).
2. Une fois l'inscription terminée, l'organisation pourra soumettre une demande de subvention.
 - a. Si vous êtes **déjà un partenaire communautaire Collins Aerospace** (international ou basé aux États-Unis) vous devriez avoir reçu un lien d'invitation spécial et un code pour accéder à notre formulaire de demande de subvention. Veuillez contacter votre interlocuteur du site Collins Aerospace pour recevoir le lien et le code spécial. Vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe Benevity Versaic pour vous connecter.
 - b. Si votre **organisation est basée aux États-Unis** et que **vous n'êtes pas encore un partenaire Collins Aerospace**, nous vous invitons à vous inscrire à notre programme américain de dons caritatifs ponctuels. Veuillez utiliser le lien et le code suivants :
 - i. Demande de don caritatif aux États-Unis : <https://rtx.versaic.com/>
 - ii. Code d'invitation : **Collins_US_AdHoc22**
 - c. **Si votre organisation est basée en Inde**, le programme de demande de subvention pour Collins Aerospace en Inde n'est accessible que sur invitation. Veuillez contacter votre interlocuteur du site Collins Aerospace pour recevoir le lien et le code spécial. Vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe Benevity Versaic pour vous connecter.
 - d. Si votre organisation n'est ni basée **aux États-Unis** ni en **Inde** et que **vous n'êtes pas encore un partenaire Collins Aerospace**, nous vous invitons à vous inscrire à notre programme mondial de dons caritatifs ponctuels. Veuillez utiliser le lien et le code suivants :
 - i. Demande mondiale de don caritatif : <https://rtx.versaic.com/>
 - ii. Code d'invitation : **Collins_Global_AdHoc22**

Portail Benevity Causes

Raytheon Technologies et ses filiales (Collins Aerospace) font appel au prestataire de gestion des subventions [Benevity](#) pour évaluer l'adéquation des organisations caritatives à nos directives en matière de dons.

En inscrivant votre organisation à but non lucratif sur le [Portail Benevity Causes](#), vous pourrez :

- Soumettre une déclaration d'auto-certification,
- Remplir le profil de votre cause, incluant sa mission, ses valeurs et ses bénéficiaires,
- Indiquer vos préférences en matière de paiement (virement électronique, chèque posté, etc.),
- Exporter les détails du don (salariés et entreprise), et
- Inclure des témoignages concernant l'impact de l'initiative pour les bailleurs de fonds potentiels (tous les clients de Benevity).

Tutoriels pour créer votre profil avec Benevity Causes : [tutoriel vidéo](#) ou [instructions écrites](#). Vous pouvez également envoyer une demande d'aide à Benevity [ici](#).

Des questions ? Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse CorporateSocialResponsibility@collins.com

© 2022 Collins Aerospace, une filiale du groupe Raytheon Technologies. Tous droits réservés.